

QUESTION ORALE DU GROUPE ECOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 20 MARS 2025

QUESTION ORALE

Sur les moyens de la Région pour respecter ses engagements climatiques et énergétiques inscrits dans le SRADDET

Exposé des motifs :

L'article L. 1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) confie un rôle de chef de filât à la Région dans un ensemble de domaines clés, tels que l'aménagement du territoire, l'intermodalité, le climat, l'énergie, la protection de la biodiversité, la politique de la jeunesse... Concrètement, la Région est censée donner l'impulsion, coordonner les acteurs et montrer l'exemple pour réduire les émissions de GES et développer les énergies renouvelables.

Vous avez inscrit explicitement dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires que « la région Pays de la Loire doit intensifier ses efforts pour s'inscrire dans une trajectoire énergétique et climatique plus soutenable, et atteindre les objectifs qu'elle a fixés en cohérence avec les objectifs nationaux inscrits dans la Loi de transition énergétique ». Les dernières données d'Air Pays de la Loire le confirment.

Certes, les émissions de gaz à effet de serre continuent leur décroissance en 2022 par rapport aux années d'avant 2020. Avec 24,5 Mteq CO₂, la région atteint le niveau le plus faible observé d'émissions de GES depuis 2008 (-20 %).

Ramenée à l'habitant, cette diminution des émissions de GES est de -28 % en 2022 par rapport à 2008. En passant de niveaux d'émissions de GES supérieurs à 27 Mteq CO₂ à des niveaux proches de 25 Mteq CO₂ à partir de 2020, une rupture dans l'historique des émissions de GES est observée à partir de 2020 en région. Les raisons en sont multiples mais la diminution des cheptels bovins, le coût des énergies, le climat plus doux, le développement du télétravail en sont certainement les principales.

Néanmoins, si ces émissions baissent, elles s'élèvent aujourd'hui à 6,7 tCO₂ par habitant, un volume bien supérieur à la moyenne nationale de 5,5 teqCO₂ par habitant. La diminution des émissions de GES touche l'ensemble des secteurs sauf le secteur des transports routiers dont les émissions restent stables en 2022 par rapport à 2008. Les retombées positives relevées par Air Pays de la Loire ne sauraient masquer l'absence d'une véritable programmation budgétaire dédiée à la transition écologique et énergétique. Sans budget suffisant, l'ambition affichée dans le SRADDET risque de demeurer lettre morte.

Cette situation appelle des investissements importants et un soutien public régional pour accompagner la baisse des émissions de GES, notamment dans le secteur routier, via le soutien au covoiturage, au vélo, via la baisse des besoins en déplacement, via la production d'un aménagement du territoire de plus en plus affranchi de la voiture individuelle. Or, vos choix budgétaires régionaux semblent sous-estimer et cette situation et les obligations qu'ils incombent pourtant à la région en matière d'énergie et de climat. Nous constatons en effet la suppression de plusieurs crédits alloués à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique, ce qui semble contredire l'esprit même du SRADDET et les objectifs nationaux de la Loi de transition énergétique. À l'heure où la Région devrait redoubler d'efforts pour respecter la trajectoire fixée dans le SRADDET, la suppression pure et simple de certains financements interpelle vivement.

Aussi, madame la Présidente, nous vous demandons :

- Alors que l'article L. 1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) confie un rôle de chef de file à la Région, notamment dans les domaines clés du climat et de l'énergie, alors que les efforts de réduction des émissions de GES doivent être intensifiés, pourquoi avez-vous supprimé les budgets régionaux dédiés à la transition énergétique et à la lutte contre les changements climatiques, alors même que la Région se doit d'incarner l'exemplarité attendue par nos territoires ?
- Comment envisagez-vous de maintenir la Région dans la trajectoire énergétique et climatique qu'elle s'est fixée, notamment dans son SRADDET, en ayant réduit de manière aussi drastique le budget régional consacré à la baisse des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables ?

Signatures

Elsa RICHARD

Conseillère régionale



William AUCANT

Conseiller régional

